



SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JUIN 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Candiac tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le 17 juin 2019, à 19 h.

Sont présents :
Madame la conseillère Anne Scott
Monsieur le conseiller Daniel Grenier
Madame la conseillère Devon Reid
Monsieur le conseiller Jean-Michel Roy
Monsieur le conseiller Kevin Vocino
Madame la conseillère Marie-Josée Lemieux
Madame la conseillère Mélanie Roldan
Monsieur le conseiller Vincent Chatel

sous la présidence de monsieur le maire
Normand Dyotte

Sont aussi présents :
Monsieur Marc Rouleau, directeur général
Me Pascale Synnott, greffière et directrice,
Services juridiques

Le maire constate que le quorum est atteint et la séance débute à 19 h.

1. CONSEIL MUNICIPAL

19-06-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que reproduit ci-après :

1. CONSEIL MUNICIPAL

1.1. Adoption de l'ordre du jour

1.2. Adoption - procès-verbal de la séance ordinaire du
13 mai 2019

2. DIRECTION GÉNÉRALE

3. SERVICE DES COMMUNICATIONS





4. SERVICE DES FINANCES

- 4.1. Dépôt - rapport des déboursés - mai 2019
- 4.2. Dépôt - certificat d'adjudication de l'émission d'obligations - 29 mai 2019 - vente d'obligations par soumissions publiques
- 4.3. Autorisation de dépenses - projets d'immobilisations - emprunt au fonds de roulement
- 4.4. Affectation au surplus cumulé - projets futurs
- 4.5. Nomination du vérificateur externe - exercices financiers 2019-2020-2021

5. SERVICES JURIDIQUES

- 5.1. Officiers responsables de l'application des règlements municipaux et des lois provinciales concernées
- 5.2. Régie intermunicipale de police Roussillon - renouvellement de l'entente - proposition d'accompagnement du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

6. SERVICE DES LOISIRS

- 6.1. Aide financière - athlète
- 6.2. Aide financière - Programme d'aide - dons, commandites et activités de représentation
- 6.3. Aide financière - Programme d'aide fête d'anniversaire de fondation
- 6.4. Adoption - *Plan d'action 2018-2019 à l'égard des personnes handicapées*
- 6.5. Nomination - membres - comité de la *Politique de la famille et des aînés*
- 6.6. Autorisation pour le projet d'archéologie publique de la MRC de Roussillon - parc André-J.-Côté

7. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

- 7.1. Dépôt - liste des personnes engagées - période du 14 mai au 17 juin 2019
- 7.2. Autorisation de signatures – entente - employé 1371
- 7.3. Autorisations de signatures - lettres d'entente BA-2019-04, BA-2019-05, BA-2019-06 et BA-2019-07





Ville de Candiac

- 7.4. Embauche - employée cadre - *chef de section, installations et équipements*
- 7.5. Embauche - employée cadre - *ingénieure-chargée de projets*
- 7.6. Embauches - cols blancs réguliers - *préposées à la bibliothèque*
- 7.7. Suspension - employé 387
- 7.8. Fin d'emploi - employé 190

8. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE CANDIAC/DELSON

9. SERVICE DU DÉVELOPPEMENT - DIVISION GÉNIE

- 9.1. Regroupement d'achat de la FQM - appel d'offres pour la fourniture de luminaires de rue au DEL avec services connexes
- 9.2. Octroi de contrat - aménagement de la place de la Fonderie - appel d'offres 1907-ST
- 9.3. Demande d'aide financière - *Programme de réfection et construction des infrastructures municipales* - garage municipal
- 9.4. Représentant 2019 - comité de surveillance - Écoservices Tria inc.
- 9.5. Certificat d'autorisation (art. 22 LQE) - sentier de la Rivière-de-la-Tortue - modification

10. SERVICE DU DÉVELOPPEMENT - DIVISION URBANISME

- 10.1. Approbation - demandes de P.I.I.A. - 4 juin 2019
- 10.2. Demande de dérogation mineure - 24, place Jason
- 10.3. Demande de dérogation mineure - 36, place Jason
- 10.4. Autorisation de signatures - entente avec le Réseau de transport métropolitain (EXO) pour un projet-pilote de téléjalonnement au stationnement incitatif Montcalm-Candiac
- 10.5. Entente de principe de cession des infrastructures - développement domiciliaire TOD de la gare - phase 2





11. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

- 11.1. Autorisation de signatures - entente intermunicipale Candiac-Delson pour la surveillance de la crue des eaux de la rivière de la Tortue (2018 à 2023)
- 11.2. Autorisation de signatures - entente avec le Complexe Le Partage relative à un projet de jardin collectif
- 11.3. Octroi de contrat - réfection du stationnement arrière de l'hôtel de ville - appel d'offres 1933-TP
- 11.4. Octroi de contrat - réparation de deux puits de lumière - excédent de fonctionnement affecté - Complexe sportif de Candiac

12. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

- 12.1. Dépôt - Règlements d'emprunt 1429, 1431 et 1432 - certificats de la greffière sur les résultats des registres
- 12.2. Adoption - Règlement 1434 relatif à l'occupation du domaine public
- 12.3. Adoption - Règlement 5000-040 modifiant diverses dispositions du Règlement de zonage

13. DIVERS

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

19-06-02 ADOPTION - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MAI 2019

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 13 mai 2019.

2. DIRECTION GÉNÉRALE

3. SERVICE DES COMMUNICATIONS





4. SERVICE DES FINANCES

19-06-03 DÉPÔT - RAPPORT DES DÉBOURSÉS - MAI 2019

Conformément à la *Loi sur les cités et villes* et au Règlement 1328, la trésorière dépose au conseil le rapport des déboursés effectués et autorisés pour la période du 1^{er} au 31 mai 2019 pour un total de 4 204 031,35 \$.

Le conseil prend acte de ce dépôt.

19-06-04 DÉPÔT - CERTIFICAT D'ADJUDICATION DE L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS - 29 MAI 2019 - VENTE D'OBLIGATIONS PAR SOUMISSIONS PUBLIQUES

La Ville de Candiac doit vendre par voie d'adjudication les obligations qu'elle est autorisée à émettre, et elle a donc procédé à une demande de soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, en date du 29 mai 2019, pour un montant de 12 381 000 \$, avec une date d'émission au 12 juin 2019.

La trésorière dépose au conseil le rapport d'adjudication relatif à l'émission d'obligations pour un montant de 12 381 000 \$ à la Financière Banque Nationale inc., au coût réel de 2,62150 %, pour des échéances entre 2020 et 2029.

Le conseil prend acte de ce dépôt.

19-06-05 AUTORISATION DE DÉPENSES - PROJETS D'IMMOBILISATIONS - EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0311 et le Programme triennal d'immobilisations 2019-2020-2021.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la directrice du Service des finances soit autorisée à effectuer les dépenses inhérentes à la modernisation d'équipements multimédias (PTI F18-018), jusqu'à concurrence d'un montant de 96 000 \$, plus les taxes applicables;

QUE soit autorisé un emprunt au fonds de roulement pour ce montant, remboursable en cinq versements annuels, égaux et consécutifs.





19-06-06 AFFECTATION AU SURPLUS CUMULÉ - PROJETS FUTURS

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0297.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QU'une somme de 4 400 000 \$ soit appropriée à même le surplus cumulé non affecté à des fins de projets futurs.

19-06-07 NOMINATION DU VÉRIFICATEUR EXTERNE - EXERCICES FINANCIERS 2019-2020-2021

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0282;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Ville de Candiac doit nommer un vérificateur externe conformément à l'article 108 de la *Loi sur les cités et villes*.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit nommée la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. pour la vérification des états financiers concernant les exercices 2019-2020-2021, le tout pour un montant de 65 500 \$, plus les taxes applicables.

5. SERVICES JURIDIQUES

19-06-08 OFFICIERS RESPONSABLES DE L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX ET DES LOIS PROVINCIALES CONCERNÉES

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0304;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mettre à jour la liste des officiers responsables de l'administration et de l'application de tout règlement et de toute résolution de la Ville de Candiac ainsi que de toute loi provinciale par laquelle la Ville doit ou peut agir à titre de poursuivant.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :





Ville de Candiac

QUE soient désignés le directeur ou le directeur adjoint du Service du développement, et les représentants suivants, pour agir à titre d'*officier responsable* pour l'administration et l'application de tout règlement et toute résolution de la Ville de Candiac ainsi que de toute loi provinciale pour laquelle la Ville doit ou peut agir à titre de poursuivant :

- Chef de division, Développement urbain
- Chef de division, Permis, requêtes et inspections
- Adjoints techniques
- Urbanistes
- Inspecteurs municipaux
- Directeur du Service des travaux publics
- Ingénieur forestier

QUE soient désignés le directeur du Service de sécurité incendie, et les représentants suivants, pour agir à titre d'*officier responsable* pour l'administration et l'application du règlement concernant les nuisances, la paix et le bon ordre :

- Chef de division, Incendie
- Chef de division, Prévention
- Préventionnistes

QUE tous les officiers responsables désignés soient reconnus comme autorité compétente et soient autorisés à délivrer des constats d'infraction en vertu des règlements ou des lois provinciales concernées, pour et au nom de la Ville de Candiac;

QUE les résolutions 18-03-36, 11-10-25, 09-04-31, 08-06-04, 03-06-03, 01-08-27 et 00-05-31 soient remplacées par la présente.

**19-06-09 RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE
ROUSSILLON - RENOUELEMENT DE
L'ENTENTE - PROPOSITION
D'ACCOMPAGNEMENT DU MINISTÈRE DES
AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION**

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0323;

CONSIDÉRANT les discussions en cours concernant les conditions de renouvellement de l'entente pour le maintien de la Régie intermunicipale de police Roussillon;

CONSIDÉRANT QUE le sous-ministre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a mandaté un accompagnateur afin de tenter de convenir d'une entente équitable, dans l'intérêt des citoyens, avec la collaboration du ministère de la Sécurité publique.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :





QUE la Ville de Candiac accepte que soit mandaté monsieur Yannick Gignac, directeur régional de la Montérégie au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, afin d'accompagner la Régie intermunicipale de police Roussillon et ses villes membres dans l'atteinte d'une entente entre les parties;

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, à la Régie intermunicipale de police Roussillon et aux maires des villes membres de la Régie.

6. SERVICE DES LOISIRS

19-06-10 AIDE FINANCIÈRE - ATHLÈTE

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0292;

CONSIDÉRANT le *Programme d'aide aux athlètes* adopté par le conseil municipal.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit accordée l'aide financière suivante :

Événement	Montant	Nom du participant
Championnat canadien de l'Est de ringuette 2019, catégorie U14 Benjamine A, du 18 au 21 avril 2019, à Oshawa (Ontario)	300 \$	Madame Lydia Labonté

19-06-11 AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME D'AIDE - DONS, COMMANDITES ET ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0303;

CONSIDÉRANT la *Politique d'admissibilité et de soutien pour les organismes* et le *Programme d'aide - dons, commandites et activités de représentation*.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :





QUE soit accordée une aide financière aux organismes suivants :

Organismes	Événements	Nature du soutien	Montants
District scout de la Montérégie	Grand bal scout de la Montérégie 27 avril 2019	Don	150 \$
Club FADOQ Candiac	Conférence <i>Sortir les aînés de leur isolement</i> par monsieur Richard Aubé 19 octobre 2019	Commandite en service - gratuité de salle	1 092 \$
Salon des créateurs d'ici	18 ^e édition du Salon des créateurs d'ici 16 et 17 novembre 2019	Commandite en service - gratuité de salle	2 020 \$
Complexe Le Partage	Souper gastronomique 26 septembre 2019	Commandite en aide financière	750 \$

19-06-12 AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME D'AIDE FÊTE D'ANNIVERSAIRE DE FONDATION

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0305;

CONSIDÉRANT la *Politique d'admissibilité et de soutien pour les organismes* et le *Programme d'aide fête d'anniversaire de la fondation*.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit accordée une aide financière de 4 000 \$ au Club de tennis Candiac pour la célébration de son 50^e anniversaire de fondation durant la période estivale 2019.

19-06-13 ADOPTION - PLAN D'ACTION 2018-2019 À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0053;

CONSIDÉRANT QUE l'article 61.1 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (Loi) stipule que chaque municipalité comptant au moins 15 000 habitants doit adopter un plan d'action identifiant les obstacles à l'intégration des personnes handicapées et décrivant les mesures envisagées dans le but de les réduire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac reconnaît l'importance d'effectuer une démarche d'intervention afin d'assurer la réduction des inconvénients et obstacles que doivent surmonter quotidiennement les personnes handicapées sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'un comité a été créé pour l'application de la Loi afin d'élaborer un plan d'action favorisant l'intégration des personnes vivant un handicap.





EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit adopté le *Plan d'action 2018-2019 à l'égard des personnes handicapées* préparé par le comité responsable du plan d'action, tel que soumis aux membres du conseil.

19-06-14 NOMINATION - MEMBRES - COMITÉ DE LA POLITIQUE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0064.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient nommées les personnes ci-dessous mentionnées pour agir à titre de membres du comité pour la mise à jour de la *Politique de la famille et des aînés* et de son plan d'action :

- madame Mélanie Roldan, conseillère municipale, responsable des questions jeunesse, famille et aînés et présidente de la Commission de la jeunesse, de la famille et des aînés
- deux représentants du Service des loisirs
- un représentant du Service du développement
- le préventionniste de la Régie intermunicipale de police Roussillon
- le président du Programme action jeunesse de Candiac
- l'agent de la Maison de la famille Kateri
- l'agent de promotion des saines habitudes de vie du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest
- le président du Club FADOQ Candiac
- madame Roxanne Lamothe, citoyenne, représentante du milieu des affaires
- madame Bénédicte Stordeur, citoyenne, représentante de la famille
- madame Francine Turnblom, citoyenne, représentante des aînés
- monsieur William-James Dufour-Doherty, citoyen, représentant de la jeunesse

QUE les résolutions 17-12-11 et 18-01-04 soient remplacées par la présente.

19-06-15 AUTORISATION POUR LE PROJET D'ARCHÉOLOGIE PUBLIQUE DE LA MRC DE ROUSSILLON - PARC ANDRÉ-J.-CÔTÉ

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0332;

CONSIDÉRANT QU'un permis de recherche archéologique du ministère de la Culture et des Communications est requis dans le cadre du projet d'archéologie publique de la MRC de Roussillon au parc André-J-Côté.





EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la Ville de Candiac confirme son consentement, à titre de propriétaire du parc André-J.-Côté, en soutien à la demande de la MRC de Roussillon d'un permis de recherche archéologique dans le cadre du projet d'archéologie publique;

QUE la directrice du Service des loisirs ou son remplaçant soit autorisé(e) à signer l'*Entente et consentement entre le demandeur et le propriétaire* et à prendre les arrangements nécessaires à l'accomplissement du projet, pour et au nom de la Ville de Candiac.

7. **SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

19-06-16 DÉPÔT - LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES - PÉRIODE DU 14 MAI AU 17 JUIN 2019

Conformément au Règlement 1328, la directrice du Service des ressources humaines dépose la liste des personnes engagées pour la période du 14 mai au 17 juin 2019.

Le conseil prend acte de ce dépôt.

19-06-17 AUTORISATION DE SIGNATURES - ENTENTE - EMPLOYÉ 1371

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur par intérim du Service du développement et de la directrice du Service des ressources humaines.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient approuvées les conditions de l'entente à intervenir avec l'employé 1371;

QUE le maire ou le maire suppléant et la directrice du Service des ressources humaines soient autorisés à signer l'entente, pour et au nom de la Ville de Candiac.





19-06-18 **AUTORISATIONS DE SIGNATURES - LETTRES D'ENTENTE BA-2019-04, BA-2019-05, BA-2019-06 ET BA-2019-07**

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des loisirs et de la directrice du Service des ressources humaines.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient approuvées les conditions des lettres d'entente suivantes avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2912, cols blancs :

- BA-2019-04 : relative à la modification du statut d'un poste de *technicien en documentation*, division Bibliothèque et relation avec la collectivité, Service des loisirs;
- BA-2019-05 : relative à l'attribution d'un poste de *coordonnatrice - réservations*, division Sports et loisirs, Service des loisirs, temps plein régulier, classe F;
- BA-2019-06 : relative à l'attribution d'un poste de *coordonnatrice - vie communautaire*, division Vie culturelle et communautaire, Service des loisirs, temps plein régulier, classe F-6;
- BA-2019-07 : relative à l'attribution d'un poste de *coordonnatrice - événements*, division Vie culturelle et communautaire, Service des loisirs, temps plein régulier, classe F-2;

QUE le maire ou le maire suppléant et la directrice du Service des ressources humaines soient autorisés à signer les lettres d'entente, pour et au nom de la Ville de Candiac.

19-06-19 **EMBAUCHE - EMPLOYÉE CADRE - CHEF DE SECTION, INSTALLATIONS ET ÉQUIPEMENTS**

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des loisirs et de la directrice du Service des ressources humaines.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit embauchée madame Olivia Luengo au poste de *chef de section, Installations et équipements*, division Sports et loisirs, Service des loisirs, classe 9, échelon 4 de la *Grille salariale des employés cadres intermédiaires et de premier niveau*, à compter du 18 juin 2019, aux conditions stipulées à la *Politique établissant les conditions de travail et la rémunération du personnel cadre de la Ville de Candiac* et à la lettre du directeur général en date du 10 juin 2019 et conservée au dossier de l'employée.





19-06-20 EMBAUCHE - EMPLOYÉE CADRE - *INGÉNIEURE-CHARGÉE DE PROJETS*

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur par intérim du Service du développement et de la directrice du Service des ressources humaines.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit embauchée madame Brittany Cayer au poste d'*ingénieure-chargée de projets*, division Génie, Service du développement, classe 10, échelon 4 de la *Grille salariale des employés cadres intermédiaires et de premier niveau*, à compter du 8 juillet 2019, aux conditions stipulées à la *Politique établissant les conditions de travail et la rémunération du personnel cadre de la Ville de Candiac* et à la lettre du directeur général en date du 13 juin 2019 et conservée au dossier de l'employée.

19-06-21 EMBAUCHES - COLS BLANCS RÉGULIERS - *PRÉPOSÉES À LA BIBLIOTHÈQUE*

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des loisirs et de la directrice du Service des ressources humaines.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit nommée madame Marie-Soleil Prince au poste de *préposée à la bibliothèque*, division Bibliothèque et relation avec la collectivité, Service des loisirs, col blanc régulier, classe AB, échelon 1, à compter du 18 juin 2019, aux conditions stipulées à la convention collective en vigueur des employés cols blancs du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2912;

QUE la date du 16 octobre 2018 soit reconnue aux fins du calcul du quantum de vacances seulement pour madame Prince;

QUE soit embauchée madame Michèle Thiffault au poste de *préposée à la bibliothèque*, division Bibliothèque et relation avec la collectivité, Service des loisirs, col blanc régulier, classe AB, échelon 1, à compter du 19 juin 2019, aux conditions stipulées à la convention collective en vigueur des employés cols blancs du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2912.





19-06-22 SUSPENSION - EMPLOYÉ 387

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics et de la directrice du Service des ressources humaines.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit entérinée la suspension de l'employé 387, conformément à la lettre signée par le directeur général en date du 10 juin 2019.

19-06-23 FIN D'EMPLOI - EMPLOYÉ 190

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général et de la directrice du Service des ressources humaines.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit entérinée la fin d'emploi de l'employé 190, conformément à la lettre signée par le directeur général en date du 24 mai 2019.

8. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE CANDIAC/DELSON

9. SERVICE DU DÉVELOPPEMENT - DIVISION GÉNIE

19-06-24 REGROUPEMENT D'ACHAT DE LA FQM - APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE DE LUMINAIRES DE RUE AU DEL AVEC SERVICES CONNEXES

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0142;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a autorisé la Fédération québécoise des municipalités (FQM) à procéder à un appel d'offres regroupé pour la fourniture de luminaires de rue au DEL avec services connexes (résolution 18-11-24).

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit pris acte de l'octroi de contrat, par la Fédération québécoise des municipalités, à Énergère inc., et que soit autorisée la dépense pour un montant approximatif de 602 296,19 \$, plus les taxes applicables.





19-06-25 OCTROI DE CONTRAT - AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE LA FONDERIE - APPEL D'OFFRES 1907-ST

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0296;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public 1907-ST, trois entreprises ont soumis une proposition.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit octroyé à Les Terrassements Multi-Paysages inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat d'aménagement de la place de la Fonderie, aux prix unitaires et forfaitaires soumis, pour un montant approximatif de 3 589 719,90 \$, plus les taxes applicables, conditionnellement à l'obtention du certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et à la cession des immeubles à la Ville, tel que stipulé aux documents d'appel d'offres;

QUE les documents d'appel d'offres 1907-ST, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties;

QUE les crédits requis soient puisés à même les fonds disponibles des Règlements d'emprunt 1405 et 1421.

19-06-26 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME DE RÉFECTION ET CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES - GARAGE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0295;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour la relocalisation du garage municipal dans le cadre du *Programme de réfection et construction des infrastructures municipales* (RÉCIM);

CONSIDÉRANT QU'une bonification du taux d'aide financière de 5 % peut être accordée si l'infrastructure visée est composée d'une structure principale en bois;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a pris connaissance du guide du RÉCIM et qu'elle s'engage à respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit autorisé le dépôt d'une demande d'aide financière au RÉCIM dans le cadre de la relocalisation du garage municipal afin d'obtenir une subvention d'un montant maximal de 3 000 000 \$ pour la Ville de Candiac;





Ville de Candiac

QUE la Ville s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus de l'infrastructure visée associés au projet;

QUE la Ville confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés au projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts;

QUE le directeur du Service du développement ou son remplaçant soit autorisé à signer et à déposer la demande d'aide financière et tout autre document qui en découle, pour et au nom de la Ville de Candiac.

19-06-27 REPRÉSENTANT 2019 - COMITÉ DE SURVEILLANCE - ÉCOSERVICES TRIA INC.

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0294;

CONSIDÉRANT QUE le décret 638-96 autorisant l'agrandissement du dépôt de matériaux secs d'Écoservices Tria inc. exige la formation d'un comité de surveillance, composé notamment d'un représentant de la Ville de Candiac.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit nommé le directeur du Service du développement ou toute personne désignée par lui à titre de représentant de la Ville de Candiac pour siéger au comité de surveillance du site de dépôt de matériaux secs d'Écoservices Tria inc. pour l'année 2019;

QUE la résolution 18-12-07 soit remplacée par la présente.

19-06-28 CERTIFICAT D'AUTORISATION (ART. 22 LQE) - SENTIER DE LA RIVIÈRE-DE-LA-TORTUE - MODIFICATION

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0326;

CONSIDÉRANT le projet du sentier de la Rivière-de-la-Tortue;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de construction du sentier sont assujettis à l'obtention d'une autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);

CONSIDÉRANT QUE pour émettre le certificat d'autorisation demandé, le MELCC exige que la Ville de Candiac réitère son engagement à réaliser les items 4 et 5 de la résolution 16-03-35 d'ici la fin de l'année 2019.





EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la Ville de Candiac s'engage à :

- Effectuer un suivi environnemental de la restauration des terrains longeant la rivière de la Tortue (parties apparaissant en vert au plan joint à la présente pour en faire partie intégrante), pour une période de trois (3) années consécutives après la réalisation des travaux et suivant les termes décrits au plan de compensation préparé par la firme Biome Environnement, daté de 2010;
- Procéder aux travaux d'amélioration environnementale sur le parc de Deauville et les terrains longeant la rivière de la Tortue (parties apparaissant en vert au plan joint à la présente pour en faire partie intégrante), d'ici à la fin de l'année 2019;

QUE la résolution 19-05-27 soit abrogée par la présente.

10. SERVICE DU DÉVELOPPEMENT - DIVISION URBANISME

**19-06-29 APPROBATION - DEMANDES DE P.I.I.A. -
4 JUIN 2019**

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0299;

CONSIDÉRANT le *Règlement 5004 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.)*;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme du 4 juin 2019.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient approuvés les plans d'implantation et d'intégration architecturale suivants, aux conditions mentionnées :





PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR CONSTRUCTION NEUVE

Approuver la demande de PIIA pour la construction d'un nouveau bâtiment unifamilial de structure isolée pour l'adresse civique suivante :

N° recommandation	Adresse	N° demande PIIA	Conditions
CCU-2019-06-63	10, place de la Calédonie	2019-20002	<ul style="list-style-type: none">• Replanter deux arbres dans la cour avant de la propriété;• Prévoir des mesures de protection pour les arbres de la Ville durant les travaux, conformément à la note de service rédigée par l'ingénieur forestier du Service des travaux publics.

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR L'AGRANDISSEMENT

Approuver la demande de PIIA pour l'agrandissement du bâtiment unifamilial de structure isolée pour l'adresse suivante :

N° recommandation	Adresse	N° demande PIIA	Conditions
CCU-2019-06-65	36, place Jason	2019-20080	s.o.

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR LA MODIFICATION DE LA FAÇADE - STRUCTURE ISOLÉE

Approuver les demandes de PIIA pour la modification de la façade des bâtiments unifamiliaux de structure isolée pour les adresses suivantes :

N°s recommandations	Adresses	N°s demandes PIIA	Conditions
CCU-2019-06-67	51, place Jasper	2019-20073	<ul style="list-style-type: none">• Ajouter un couronnement en acier au-dessus des fenêtres du rez-de-chaussée;• Uniformiser l'orientation des fenêtres.
CCU-2019-06-68	17, place de Bretagne	2019-20074	s.o.
CCU-2019-06-69	27, place de Bretagne	2019-20072	s.o.





**PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE POUR LA MODIFICATION DE LA FAÇADE -
STRUCTURE JUMELÉE**

Approuver les demandes de PIIA pour la modification de la façade des bâtiments unifamiliaux de structure jumelée pour les adresses suivantes :

N ^{os} recommandations	Adresses	N ^{os} demandes PIIA	Conditions
CCU-2019-06-70	59, rue de Toulouse	2019-20075	s.o.
CCU-2019-06-71	61, rue de Toulouse	2019-20076	s.o.
CCU-2019-06-72	63, rue de Toulouse	2019-20077	s.o.
CCU-2019-06-73	65, rue de Toulouse	2019-20078	s.o.

**19-06-30 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE -
24, PLACE JASON**

a) Consultation du public sur cette demande :

Monsieur le maire, Normand Dyotte, explique l'objet de la dérogation mineure et demande aux personnes présentes s'il y a quelqu'un qui désire se faire entendre sur cette demande pour le bâtiment situé au 24, place Jason, dans la zone H-115. Il n'y a aucune intervention.

b) Décision du conseil :

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0301 et la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU-2019-06-66).

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit accordée la demande de dérogation mineure pour le bâtiment situé sur le lot 2 092 713 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie, à l'adresse civique du 24, place Jason, dans la zone H-115, afin de permettre :

- une façade arrière d'un bâtiment principal adjacent à une rue publique sans maçonnerie, alors que le *Règlement 5000 de zonage* prévoit qu'un minimum de 50 % de la superficie soit recouverte de maçonnerie.

**19-06-31 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE -
36, PLACE JASON**

a) Consultation du public sur cette demande :

Monsieur le maire, Normand Dyotte, explique l'objet de la dérogation mineure et demande aux personnes présentes s'il y a quelqu'un qui désire se faire entendre sur cette demande pour le bâtiment situé au 36, place Jason, dans la zone H-115. Il n'y a aucune intervention.





b) Décision du conseil :

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0300 et la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU-2019-06-64).

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit accordée la demande de dérogation mineure pour le bâtiment situé sur le lot 2 092 707 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie, à l'adresse civique du 36, place Jason, dans la zone H-115, afin de permettre :

- une façade arrière d'un bâtiment principal adjacent à une rue publique sans maçonnerie, alors que le *Règlement 5000 de zonage* prévoit qu'un minimum de 50 % de la superficie soit recouverte de maçonnerie.

19-06-32 AUTORISATION DE SIGNATURES - ENTENTE AVEC LE RÉSEAU DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN (EXO) POUR UN PROJET-PILOTE DE TÉLÉJALONNEMENT AU STATIONNEMENT INCITATIF MONTCALM-CANDIAC

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0328;

CONSIDÉRANT QUE le stationnement incitatif Montcalm-Candiac est à saturation;

CONSIDÉRANT QU'afin de remédier à la situation, il y a lieu d'informer les utilisateurs du stationnement de la disponibilité d'espaces de stationnement en temps réel par le biais d'un projet-pilote.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit approuvée l'*Entente - projet-pilote de téléjalonnement au stationnement incitatif Montcalm-Candiac*, telle que soumise aux membres du conseil;

QUE le directeur du Service du développement ou son remplaçant soit autorisé à signer l'entente, pour et au nom de la Ville de Candiac;

QUE la résolution 19-02-24 soit abrogée par la présente.





**19-06-33 ENTENTE DE PRINCIPE DE CESSION DES
INFRASTRUCTURES - DÉVELOPPEMENT
DOMICILIAIRE TOD DE LA GARE - PHASE 2**

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0319;

Considérant le développement domiciliaire en cours du TOD de la gare situé sur le territoire de la Ville de Candiac;

Considérant qu'une entente relative aux travaux municipaux sera conclue ultérieurement entre le promoteur 9225-8813 Québec inc. et la Ville de Candiac pour la phase 2 de ce projet de développement;

Considérant que le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) requiert un engagement écrit de la part de la Ville de Candiac afin de compléter l'analyse de la demande du promoteur en vertu du 3^e paragraphe du 1^{er} alinéa de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

Considérant que le promoteur a fourni les plans des infrastructures projetées pour la phase 2 ainsi qu'un engagement à céder à la Ville de Candiac les travaux municipaux d'infrastructures relatifs à la phase 2 du développement domiciliaire TOD de la gare une fois que ceux-ci auront été complétés, conformément aux exigences de la municipalité, tel que mentionné dans l'extrait certifié conforme du procès-verbal d'une réunion de son conseil d'administration du 29 mai 2019.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la Ville de Candiac accepte l'offre de cession des infrastructures projetées de la part de 9225-8813 Québec inc., telles que désignées aux plans déposés à titre indicatif, afin de les prendre en charge à la fin des travaux de la phase 2;

QUE ladite cession soit réalisée en temps opportun, pour la somme de 1 \$, suivant les autres conditions qui seront déterminées dans l'entente à intervenir entre les parties relativement aux travaux municipaux.

11. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

**19-06-34 AUTORISATION DE SIGNATURES - ENTENTE
INTERMUNICIPALE CANDIAC-DELSON POUR LA
SURVEILLANCE DE LA CRUE DES EAUX DE LA
RIVIÈRE DE LA TORTUE (2018 À 2023)**

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0265.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :





Ville de Candiac

QUE soit approuvée l'*Entente de partage de coûts* avec la Ville de Delson pour la surveillance et la prévision de la crue des eaux de la rivière de la Tortue pour les années 2018 à 2023, telle que soumise aux membres du conseil, afin d'assurer la sécurité des citoyens aux abords de la rivière;

QUE le directeur du Service des travaux publics ou son remplaçant soit autorisé à signer cette entente, pour et au nom de la Ville de Candiac.

19-06-35 AUTORISATION DE SIGNATURES - ENTENTE AVEC LE COMPLEXE LE PARTAGE RELATIVE À UN PROJET DE JARDIN COLLECTIF

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0312;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac désire signer une entente avec le Complexe Le Partage pour la gestion du nouveau jardin collectif à Candiac.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit approuvée l'*Entente pour le projet-pilote de jardin collectif Candiac*, telle que soumise aux membres du conseil;

QUE le directeur du Service des travaux publics ou son remplaçant soit autorisé à signer cette entente, et tout autre document qui en découle, pour et au nom de la Ville de Candiac.

19-06-36 OCTROI DE CONTRAT - RÉFECTION DU STATIONNEMENT ARRIÈRE DE L'HÔTEL DE VILLE - APPEL D'OFFRES 1933-TP

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0325;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres par voie d'invitations 1933-TP, trois entreprises ont soumis une proposition.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit octroyé à Pavage Axion inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de réfection du stationnement arrière de l'hôtel de ville, aux prix unitaires soumis, pour un montant approximatif de 35 093,25 \$, plus les taxes applicables, conditionnellement à l'approbation et à la mise en vigueur du Règlement d'emprunt 1432;

QUE les documents d'appel d'offres 1933-TP, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties;

QUE les crédits requis soient puisés à même les fonds disponibles du Règlement d'emprunt 1432, conditionnellement à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.





**19-06-37 OCTROI DE CONTRAT - RÉPARATION DE DEUX
PUITS DE LUMIÈRE - EXCÉDENT DE
FONCTIONNEMENT AFFECTÉ - COMPLEXE
SPORTIF DE CANDIAC**

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0314;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac doit procéder à la réparation de deux puits de lumière au Complexe sportif de Candiac.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit octroyé à Vitrierie Parr inc. le contrat de réparation de deux puits de lumière au Complexe sportif de Candiac pour un montant forfaitaire de 21 940 \$, plus les taxes applicables, conformément à la soumission datée du 4 juin 2019;

QUE soit autorisé le financement de ce montant à même l'excédent de fonctionnement affecté - Complexe sportif de Candiac.

12. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

**19-06-38 DÉPÔT - RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 1429, 1431
ET 1432 - CERTIFICATS DE LA GREFFIÈRE SUR
LES RÉSULTATS DES REGISTRES**

À la suite de la tenue de registres les 6, 7 et 8 mai 2019, la greffière dépose à la présente séance du conseil ses trois certificats sur les résultats des procédures d'enregistrement des personnes habiles à voter relativement aux règlements suivants :

- *Règlement 1429 décrétant la revitalisation du parc de rouli-roulant au parc Roméo-V.-Patenaude et autorisant un emprunt de 98 000 \$ pour en défrayer le coût*
- *Règlement 1431 décrétant le projet d'écocentre et autorisant un emprunt de 657 000 \$ pour en défrayer le coût*
- *Règlement 1432 décrétant la réfection de trottoirs et le pavage d'un stationnement et autorisant un emprunt de 121 000 \$ pour en défrayer le coût.*

Aucune personne habile à voter n'ayant apposé sa signature aux registres, ces règlements sont, par conséquent, réputés approuvés par les personnes habiles à voter de tout le territoire de la municipalité.

Le conseil prend acte de ce dépôt.





19-06-39 ADOPTION - RÈGLEMENT 1434 RELATIF À L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0306;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du Règlement 1434 a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 mai 2019 et que, lors de cette même séance, le projet de règlement a été déposé;

CONSIDÉRANT QUE des copies dudit règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit adopté le *Règlement 1434 relatif à l'occupation du domaine public.*

19-06-40 ADOPTION - RÈGLEMENT 5000-040 MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0302;

CONSIDÉRANT QU'un second projet du Règlement 5000-040 a été adopté le 13 mai 2019;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande n'a été reçue dans le délai prévu à la suite de la publication de l'avis relatif à une demande de participation à un référendum et que, conséquemment, le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

CONSIDÉRANT QUE des copies dudit règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit adopté le règlement intitulé : *Règlement 5000-040 modifiant diverses dispositions du Règlement de zonage afin de remplacer des normes relatives aux enceintes de piscine, de modifier la grille des usages et normes de certaines zones et de modifier les zones H-209, H-210 et H-214.*

13. DIVERS





14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est proposé et unanimement résolu :

Monsieur le maire Normand Dyotte invite les citoyens présents à la période de questions.

Des personnes, autres que celles mentionnées au début du procès-verbal, ont assisté à la séance.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé et unanimement résolu :

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le maire déclare la séance levée à 20 h 17.


NORMAND DYOTTE
Maire





PASCALE SYNNOTT, avocate
Greffière et directrice





FIGURE 1.

**Sites de compensation proposés – Rivière à la Tortue
Plan général
Candiac**

Limite de la zone inondable de récurrence 20 ans :	
Limite de la zone tampon de 15 m de la LNE 20 :	
Compensation proposée :	
Site Nord (Incluant les secteurs A et B) :	1,84 ha
Site Sud (Incluant les secteurs A et B) :	1,0 ha
Total proposé :	2,84 ha
Total à compenser :	2,76 ha
Bilan net de la compensation proposée :	+ 0,08 ha

Sources cartographiques

Orthophotos CMM 2007, feuillets No. 301-5027, 301-5028, 302-5027 et 302-5028

Matrice graphique de la Ville de Candiac, topographie et zone inondable récurrence 20 ans

Mars échelle

Client : Ville de Candiac

No. référence Biome : P-027

No. référence MDDEP : 7470-16-01-0305800

Projet : Demande de CA à l'art. 22 pour le remblayage d'un marécage – dossier Hewitt

Date : Mars 2010